

Délibération n°2026-01-29-004

Le conseil d'administration de l'université du Mans

Séance du 29 janvier 2026

II. Délibérations, informations et débat d'orientation générale

2.2.2 – Capacités d'accueil pour les licences accès santé (LAS) pour l'année universitaire 2026-2027

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- VU le code de l'éducation, notamment son article L712-3 ;*
- VU le vote unanimement favorable des membres de la commission de la formation et de la vie universitaire, réunie en séance le 15 janvier 2026, et portant sur les capacités d'accueil dans les filières sélectives LAS pour l'année universitaire 2026-2027 (délibération n°CFVU 2026_01_15 /06;*
- VU les statuts de l'université du Mans approuvés par le conseil d'administration réuni en séance le 12 octobre 2017.*

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Approuve avec 21 voix pour, 4 abstentions et 1 voix contre, les capacités d'accueil pour les licences accès santé (LAS) pour l'année universitaire 2026-2027. Le détail est annexé à la présente.

Membres en exercice: 36

Quorum: 18

Membres présents: 20

Membres représentés: 6

Le Mans, le 9 février 2026

La présidente de l'Université



Delphine LETORT

Délibération transmise au Rectorat de Nantes et publiée sur le site de l'université du Mans le

12 FEV. 2025

DELIBERATION

De la Commission de la Formation et Vie Universitaire

☞ **Séance du 15 janvier 2026** ☞

Année universitaire 2026-2027 : Capacités d'accueil dans les filières sélectives LAS

LE MANS UNIVERSITÉ
(Document en annexe)

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (C.F.V.U.),

- VU** le code de l'Education et notamment son Art. L712-6-1
VU la loi 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'Enseignement Supérieur et la Recherche, et notamment son article 116
VU les statuts de l'Université du Mans approuvés par le Conseil d'Administration, réuni en séance le 12 Octobre 2017,

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ,

- **Adopte à l'unanimité : 24 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION (s)**

Le Mans, le 15 janvier 2026,

La Présidente de l'Université du Mans,
Delphine Letort,



Votes : CFVU du 15/01/2026 et CA du 29/01/2025

	L1 LAS (places) PARCOURSUP 2026 <i>Déjà voté CFVU 04/12/2025 et CA 18/12/2025</i>	Réorientation Ex-L1 PluriPASS en L2 (places)	L2-L3 LAS
Acoustique et vibrations	<i>NON</i>	NON	OUI
Droit Le Mans	<i>OUI (15)</i>	NON	OUI
Droit Laval	<i>OUI (10)</i>	NON	OUI
Economie	<i>OUI (10)</i>	OUI	OUI
Gestion		OUI	OUI
Géographie et aménagement	<i>OUI (2)</i>	OUI	OUI
Histoire	<i>OUI (10)</i>	OUI	OUI
Informatique	<i>NON</i>	NON	OUI
LLCER Allemand	<i>OUI (10)</i>	OUI	OUI
LLCER Espagnol	<i>OUI (5)</i>	OUI	OUI
Lettres	<i>OUI (5)</i>	OUI	OUI
LLCER Anglais	<i>OUI (5)</i>	OUI	OUI
LEA Anglais - Allemand	<i>NON</i>	NON	OUI
LEA Anglais - Espagnol	<i>NON</i>	NON	OUI
Maths (hors parcours sc actuarielles)	<i>OUI (5)</i>	NON	OUI
Physique-chimie (dont parcours franco-allemand)	<i>OUI (5)</i>	OUI (10)	OUI
Psycho	<i>OUI (10)</i>	x	x
Sc. Vie	<i>OUI (30)</i>	OUI (20)	OUI
Sc. Terre		OUI (5)	OUI
STAPS	<i>NON</i>	OUI (5)	OUI